



ZOOM

Elisabeth Borne présente une feuille de route conséquente

Le 26 avril dernier, **Elisabeth Borne** a présenté la **feuille de route du gouvernement** des prochains mois, dans laquelle figure le **projet de loi de Programmation Énergie-Climat (LPEC)** qui devrait être présenté "à l'automne". Ce texte prendra en compte la concertation organisée à l'issue de la présentation des projets de **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**, de **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** et de **Stratégie Nationale pour la Biodiversité**, en juin prochain, à l'occasion du prochain **Conseil de planification écologique**. L'ensemble de ces textes devrait permettre d'élaborer une "vision d'ensemble" afin d'identifier "les leviers d'actions concrètes pour réussir notre transition écologique", a indiqué la Première ministre. "C'est avec les collectivités que nous voulons travailler pour adapter les leviers à la réalité de chaque bassin de vie (...), pour simplifier les procédures et débloquer les financements", a-t-elle précisé. Ce "travail spécifique avec les collectivités" concernera notamment les **budgets verts et la pérennisation du fonds vert**, "dont les modalités restent à définir". Au cours des 6 prochains mois, les textes d'application de la **loi d'accélération des Energies renouvelables** devront être publiés, tandis que l'examen du **projet de loi sur le nucléaire** en Commission mixte paritaire a débuté.

Concernant le **volet "Réindustrialisation"**, le **projet de loi Industrie verte** sera présenté d'ici quelques jours, en Conseil

des ministres pour être débattu au Parlement cet été. À fin juin, les **feuilles de route de la décarbonation des grandes filières industrielles et des "50 sites les plus émetteurs"** devront être finalisées et "déclinées par territoire". La **stratégie hydrogène** doit également être validée par le **Conseil National de l'Industrie (CNI)** en juin prochain. Enfin, le **programme Territoires d'industrie**, sera relancé pour "intégrer de nouvelles priorités (transition écologique, sobriété foncière, innovation, médicaments) et l'adapter à de nouvelles politiques, comme France 2030".

Côté mobilité, les préfets ont reçu fin avril les mandats du volet transport des Contrats de plan État-Régions (CPER) qui devront être négociés d'ici 3 mois. Cet été, sera présentée la "trajectoire d'investissement", une fois les discussions menées avec les collectivités dans le cadre de l'Agenda territorial. Si une **proposition de loi élargissant les missions de la Société du Grand Paris (SGP)** pour accélérer le déploiement des "services express métropolitains" est mentionnée, le calendrier n'a pas encore été précisé.

Concernant la **formation**, la feuille de route prévoit de se pencher sur la **réforme des lycées professionnels**, la "transformation" de la **carte des formations professionnelles**, et la poursuite du **Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC)** "avec un nouveau cycle de contractualisation avec les régions à compter de 2024".

📄 Téléchargez la **feuille de route, présentée le 26 avril 2023** (source : <https://www.gouvernement.fr>)

> Contexte - 27/04/23 - www.banquedesterritoires.fr - 26/04/23

ÉCONOMIE

D'après l'**Insee**, l'**activité a progressé de 0,2 % au 1^{er} trimestre 2023**, un niveau légèrement supérieur au niveau attendu (0,1 %). **L'acquis de croissance s'élèverait à 0,4 % au 1^{er} trimestre**. Au mois d'avril, **le rythme de l'inflation s'est accéléré sur un an, pour atteindre 5,9 %** (5,7 % en mars), principalement soutenu par le niveau toujours élevé des prix alimentaires (+14,9 %) et les services (+3,2%). Sur un mois, la hausse des prix a toutefois ralenti à 0,6 %, après + 0,9 % en mars. Le gouvernement table sur un repli de l'inflation au 2^{ème} semestre et un taux moyen annuel de 4,9 %, niveau mentionné dans le pacte de stabilité qu'il s'apprête à transmettre à Bruxelles. Dans ce contexte inflationniste, la consommation des ménages a reculé de 1,3 % en mars. En revanche, **la production industrielle reste bien orientée et progresse de 0,4 % au premier trimestre**. Les difficultés d'approvisionnement s'atténuant, les secteurs de l'automobile et de l'aéronautique sont dynamiques. Avec la reprise de la production nucléaire, la production d'énergie a également rebondi, tandis que **le secteur de la construction chute encore**. Au premier trimestre, les entreprises ont commencé à déstocker (rapportant 0,3 point de croissance). Le scénario du risque de rupture énergétique s'éloignant, les dirigeants redoutent désormais un affaiblissement de la demande. **Côté industrie, les carnets de commande de l'étranger s'améliorent**. Au premier trimestre, les importations en baisse de 0,6 %, et les exportations à la hausse de 1,1 % ont alimenté positivement la croissance du PIB.

> Le Monde - Les Échos - 28/04/23

Le 16 avril dernier, **un avant-projet de loi sur l'industrie verte** a été transmis pour avis au **Conseil National de la Transition Énergétique (CNTE)**. Le texte comporte 13 articles. Le premier titre regroupe des dispositions visant à **accélérer les implantations industrielles et à réhabiliter les friches** (art. 1 à 7), en réduisant les délais des procédures de délivrance des permis, en facilitant " *la libération des fonciers industriels* " et en préparant les terrains " *clés en main* " en vue de nouvelles implantations. Le texte prévoit de planifier des implantations de sites industriels en fixant des objectifs quant à la localisation des constructions (flux de marchandises, localisation des principales infrastructures de transport, des réseaux et équipements, etc.). Le volet « économie circulaire » prévoit de retirer le statut de « déchet » aux matières recyclées. Pour favoriser le " *made in France vert* ", le 2^{ème} titre (2 articles) aborde **les enjeux environnementaux de la commande publique**. Le gouvernement pourra s'opposer par voie d'ordonnance à l'accès à la commande publique des entreprises qui ne respectent pas les obligations prévues par la Directive européenne sur la publication d'informations extra-financières (CSRD). Un second article précise les mesures du **Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER)** et prévoit une nouvelle interdiction de soumissionner en cas de non-respect de l'obligation d'établir un bilan GES. Le dernier titre, " *Financer l'industrie verte* ", prévoit notamment la mise en place d'un plan d'épargne Avenir Climat réservé aux moins de 18 ans, ainsi que le développement du capital investissement dans l'assurance-vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER). Sur ce dernier chapitre, de nouvelles mesures devraient être présentées à l'occasion du **Projet de loi de Finances 2024**.

> Les Echos – 17/04/23 - Enerpresse – 19/04/23

Le vol de cuivre attire non seulement de petits délinquants, mais aussi de plus en plus de bandes organisées à l'échelle du territoire. Câbles électriques, signalisations ferroviaires, tuyaux de réseaux d'irrigation, ornements de tombes, stocks industriels : le métal est pillé de toute part. **Plus de 7500 procédures** liées à des vols de câbles en cuivre ont été enregistrées entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 mars dernier. La raison : **son cours a triplé depuis les années 2000**. " *En raison d'un prix qui se négocie entre 6 et 9 euros le kilo et d'une demande qui a doublé en 25 ans, le trafic du cuivre, en tension croissante, est devenu très rentable* " souligne la **Direction générale de la gendarmerie nationale**. " *Le mode opératoire utilisé est toujours le même. Les lignes ciblées sont celles supportées par des poteaux en bois de moindre consistance. Ces derniers sont soit cassés, soit arrachés. Une fois au sol, les câbles sont coupés en sections de plusieurs centaines de mètres.*" Près d'un tiers des vols (31 %) est commis en plein air, mais désormais les vols ciblent également le domicile des particuliers (11 %), les entrepôts (8 %) ou encore les chantiers (6 %). **Dans plus de la moitié des cas, les victimes sont des communes ou des entreprises spécialisées du BTP, des transports et de la téléphonie.**

> Le Figaro – 10/04/23



SOCIAL

L'achèvement du **déploiement de la fibre optique** à grande échelle, va nécessiter de **reconvertir dès 2025 les 31 000 salariés** qui réalisaient les études préalables et les travaux de déploiement et raccordement. D'après l'**étude prospective** réalisée par le **Cabinet Katalyse**, pour le **Comité Stratégique de la Filière des Infrastructures Numériques**, il devrait rester moins de 10 000 chargés de maintenance en 2030. L'étude révèle toutefois la dynamique de **la filière qui prévoit de créer 33 000 emplois nets d'ici 2030**, pour atteindre 103 000 collaborateurs. En effet, le marché du numérique est particulièrement bien orienté avec le développement des **data centers** et des **territoires connectés** (éclairage, vidéosurveillance, transport, gestion de l'eau...). Les centres de données verront leurs besoins en compétences doubler pour représenter plus de 20 000 emplois en 2030 (11 500 actuellement), principalement des techniciens. Les emplois dans les réseaux locaux d'équipements connectés seront multipliés par 5 pour atteindre 40 000 collaborateurs (ingénieurs, techniciens de maintenance, réparateurs). À partir de 2027-2028, le **décommissionnement du cuivre** représentera un autre relai de croissance, tout comme le **déploiement du réseau 5 G**. L'enjeu pour la filière réside désormais dans la **fidélisation et l'accompagnement vers la reconversion** de ces effectifs, dont une partie s'oriente d'ores et déjà vers le secteur de l'énergie, jugé plus rémunérateur (déploiement de panneaux solaires, d'infrastructures de recharge...).

> www.usine-digitale.fr – 28/04/23



ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Le **dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET)** s'applique aux bâtiments tertiaires de plus de 1000 m², soit un parc de 547,7 millions de m². Fin mars, la **plateforme Operat**, gérée par l'Ademe, agrégeait les données de 532 millions de m² du parc tertiaire assujéti, soit **174 817 sites enregistrés** représentant une **consommation énergétique cumulée de 83,2 TWh** pour l'année 2021.

> www.lemoniteur.fr – 29/04/23

De 2013 à 2022, **Klépierre, leader européen des centres commerciaux, a réduit de 49 % les besoins en énergie des 49 sites** qu'elle gère en France et en Belgique (surfaces comprises entre 30 000 à 150 000 m²). Avec **69 kWh/m².an consommés en moyenne**, l'objectif de 2040 fixé par le **Dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET)** est d'ores et déjà atteint. « *Si nous parvenons à poursuivre les efforts de sobriété engagés cet hiver, nous atteindrons - 63 % sur la période 2013-2023* », estime **Arnaud Tescari, Directeur de l'ingénierie**. Depuis 10 ans, la stratégie de la foncière repose sur le suivi mensuel des consommations de ses centres. En 2017, le groupe a renforcé la démarche en instaurant un **plan d'actions, baptisé " Boost "**. Celui-ci a permis de comprendre le fonctionnement de chaque site, d'évaluer sa charge nominale et d'identifier les gisements d'économies. " *Avant d'investir, nous surveillons nos installations de manière fine, comme une formule 1* ", souligne Arnaud Tescari. Sur son site de Valence (26), l'énergie consommée en période d'inoccupation (" *le talon* "), n'a pas excédé 6 kWh/m² en janvier. **La totalité de ses centres commerciaux est équipée de GTB**. Pour les rendre plus efficaces, le groupe prévoit de **revoir le dimensionnement des équipements de production d'énergie**, la puissance installée pouvant parfois être deux fois trop élevée par rapport aux besoins constatés. Sur le site de Louvain-la-Neuve (Belgique), Klépierre a également installé plus de **1500 panneaux photovoltaïques qui fournissent 27 % des besoins énergétiques du centre**.

> www.lemoniteur.fr - 27/04/23

La **FNCCR** a annoncé la **prolongation de 4 mois du délai de candidature au sous-programme Lum'ACTE**, jusqu'au 30 septembre (31 mai initialement). Ce dispositif éligible aux **Certificats d'Économie d'Énergie** vise à rénover plus de 2,5 millions de points lumineux en 2 ans (2022-2024).

> Enerpresse – 18/04/23



Un décret du 7 avril dernier élargit le périmètre d'application du " **décret BACS** " (Building Automation and Control Systems) du 20 juillet 2020. Il rend obligatoire l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle pour **tous les bâtiments tertiaires équipés de systèmes de chauffage, de climatisation et/ou de ventilation, dont la puissance nominale est supérieure à 70 kilowatts** (contre 290 kW précédemment). Le texte entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2027 pour les bâtiments existants (sauf pour ceux dont les installations excèdent 290 kW, pour lesquels la date butoir est fixée à janvier 2025) et à partir d'avril 2024 pour les bâtiments neufs. Le texte réduit les possibilités de déroger pour motif économique. Désormais l'absence de rentabilité doit être avérée après 10 ans (contre 6 actuellement). L'exemption relative à l'entretien des systèmes techniques est supprimée et **une inspection** des systèmes d'automatisation et de contrôle est rendue obligatoire. Les modalités de cette inspection sont définies par **un arrêté** publié le même jour.

Téléchargez le **décret n° 2023-259 du 7 avril 2023** / **l'arrêté du 7 avril 2023** (source : JO du 8/04/2023)

> **AEF – 11/04/23 – Le Moniteur des travaux publics – 21/04/23**

En novembre 2022, **le ministre de l'Industrie, Roland Lescure**, s'est engagé à apporter **une aide de 10 Mds € sur la période 2022-2027 aux 50 sites industriels*** les plus émetteurs de Gaz à Effet de Serre (GES) qui **doubleraient leurs efforts de décarbonation, à hauteur de – 50 % d'émissions d'ici à 2030** (par rapport à 2020), pour parvenir à la neutralité en 2050. Depuis 4 mois, les industriels concernés ont collaboré avec les services de l'État pour identifier les leviers à actionner pour atteindre ces objectifs. D'après le bilan d'étape des **premières feuilles de route** (46 sur 50) réalisés le 5 avril dernier, la réduction annoncée à ce stade s'élèverait à 44 % en 2030 et 85 % en 2050. Les solutions envisagées consistent à réduire la consommation de combustibles et d'intrants fossiles, en **électrifiant par exemple les moteurs, les turbines, les fours, les chaudières à basse et moyenne température...** Dans leurs plans d'action, une vingtaine de sites prévoit la mise en œuvre d'au moins une de ces solutions. L'utilisation de la **biomasse** est aussi envisagée, en particulier pour l'agroalimentaire et la chimie afin de produire de la chaleur à haute température. Une cinquantaine de sites prévoit de recourir aux Combustibles Solides de Récupération (CSR). En parallèle, le gouvernement souhaite **planifier les infrastructures indispensables à la décarbonation** : raccordements électriques de plus forte puissance, hubs d'hydrogène vert, " *carboducs* " pour transporter le CO₂ capturé pour être enfoui. Un plan directeur de ces déploiements sera annoncé prochainement.

*dont ArcelorMittal, Total Raffinage, les cimentiers Lafarge, Calcia et Vicat, Solvay, le fabricant d'ammoniac Borealis...

> **www.actu-environnement.com – 6/04/23 - Le Moniteur – 14/04/23**

Tandis que l'Europe cherche à relancer sa souveraineté et sa compétitivité industrielle, tout en s'affranchissant de sa dépendance aux énergies fossiles, la France s'apprête à légiférer en faveur de la " **réindustrialisation verte** ". La fin prochaine des quotas gratuits de carbone, dans le cadre du système d'échange européen (ETS) incite également les acteurs industriels les plus émetteurs à décarboner au plus vite process et sources énergétiques. Dans un bilan présenté fin mars, **RTE a relevé un doublement en 18 mois des demandes de projets de décarbonation**, qui s'est accompagné d'un **doublement de la puissance à raccorder entre 12 et 15 GW**. Le gestionnaire du réseau de transport évalue **entre 1,5 et 2 Mds € le montant de investissements nécessaires pour adapter ses infrastructures** à la demande, en particulier pour les **zones industrialo-portuaires de Dunkerque, Fos-sur-Mer, Le Havre et Lyon**. " *Jusqu'en 2026, nous resterons sur une demande classique avec quelques pionniers mais nous aurons une phase d'accélération avant 2030, notamment parce que c'est à cette date que les mécanismes de compensation carbone seront modifiés* ", explique **Rachid Otmani, Directeur adjoint pôle client chez RTE**. Il identifie deux catégories de projets de décarbonation. La première, directe, implique des clients existants qui électrifient leurs procédés ou les unités de production de batteries ou de panneaux solaires. La seconde, indirecte répond aux besoins de sites industriels qui souhaitent remplacer l'hydrogène carboné ou produire des e-carburants : ces projets représentent 75 % des demandes de raccordement. RTE relève une certaine disparité des projets en termes de degré de maturité, notamment en ce qui concerne les débouchés de l'hydrogène qui restent à préciser ou du fait d'une " *maîtrise inégale de l'assiette foncière* ".

> **AEF – 3/04/23**

La ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher juge difficile de " *boucler* " les besoins de décarbonation de l'économie et les capacités de production d'énergie d'ici à 2030 et 2050. Selon la ministre, " *des choix drastiques seront à faire* ", qui s'appuieront sur deux leviers : l'augmentation de la **production d'énergie décarbonée**, grâce au nucléaire et aux énergies renouvelables (chaleur et électriques), mais aussi la **réduction de la consommation d'énergie**. Concernant le nucléaire, EDF est appelé à s'organiser opérationnellement afin " *d'exploiter le plus rapidement possible le potentiel maximal de notre parc nucléaire existant* " en augmentant la puissance des réacteurs existants, en raccordant l'EPR de Flamanville et, en améliorant le respect des calendriers de maintenance de l'électricien. " *Nous pouvons aller chercher 100 TWh de plus* ", estime Agnès Pannier-Runacher. En 2022, la production nucléaire s'est élevée à 279 TWh (niveau le plus faible depuis 1988). L'objectif est d'**atteindre 380 TWh d'ici à 2030**. Elle juge également indispensable d'**accélérer la production d'énergies renouvelables**, et estime nécessaire de **développer l'éolien terrestre dans les 10 ans à venir**. Pour optimiser la performance énergétique, elle identifie 4 principaux " *verrous à faire sauter* " : augmenter la production d'électricité, faire face aux appels de puissance électrique, assurer le bon usage de la biomasse et s'assurer que les compétences soient aux rendez-vous.

> **AEF – 11/04/23 – Contexte – 13/04/23 – Enerpresse – 14/04/24**

La Commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a examiné le 12 avril dernier la **proposition de loi sur " la qualité et la pérennité des réseaux THD "** portée par **Patrick Chaize, Sénateur (LR) et Président de l'Avicca**, association des collectivités engagées dans le numérique. Le texte prévoit d'**encadrer les déploiements**, en permettant de " *contraindre les opérateurs et leurs sous-traitants à garantir la qualité des raccordements réalisés jusqu'à l'abonné, tout en évitant les dégradations quotidiennement constatées sur les équipements de réseaux optiques* ". Si l'installation réalisée s'avère non conforme, le texte prévoit que l'abonné puisse " *suspendre le paiement de son abonnement auprès de son fournisseur d'accès Internet et même le résilier* ". Du côté des acteurs de la filière, **Infranum et la Fédération Française des télécoms** s'opposent à cet encadrement, faisant valoir les premiers résultats de leur **plan qualité** présenté en juin 2022 et s'inquiètent du " *risque d'arrêt des raccordements* ".

> **Le Figaro – 13/04/23 - www.zdnet.fr – 27/04/23 - www.banquedesterritoires.fr – 26 et 28/04/23**

Dans un **rapport d'information de l'Assemblée nationale**, les députés Philippe Gosselin (LR) et Philippe Latombe (Modem) soulignent la nécessité de revoir en urgence le **cadre juridique de la vidéoprotection**. Ils souhaitent notamment **clarifier les règles de financement** de l'acquisition et de l'installation des systèmes de vidéoprotection par les collectivités territoriales. Incomplets en matière de police, certains conseils régionaux accordent ainsi des aides aux collectivités. **Le budget de l'État a consacré 1,7 Md € en 2022 (vs 1,1 Md € en 2013) pour déployer 90 000 caméras**. Ils réclament également **une étude sur l'efficacité opérationnelle** de la vidéoprotection.

Téléchargez le **rapport** (source : www.assemblee-nationale.fr)

> **www.banquedesterritoires.fr – 14/04/23**



EN RÉGIONS

Nouvelle Aquitaine. La ville de Libourne (33) a contracté un **Marché Global de Performance de 7,7 M€** avec une entreprise adhérente du SERCE pour **renouveler le parc d'éclairage en leds en 6 mois** (de mars à août 2023). L'appel d'offres fixe un objectif de **réduction d'au moins 60 % de la consommation d'électricité** et le déploiement de la **télégestion au point lumineux**. L'entreprise s'est engagée à une **baisse de la consommation de l'éclairage annuel d'au moins 80 %** et un **taux de disponibilité de 99,95 %**. " *En 2008 avant le PPP, on consommait 2,111 millions de kWh* " indique **Denis Sirdey, adjoint aux Finances et aux marchés publics**. " *Aujourd'hui 1,464 million kWh et l'engagement pour le nouveau délégataire est de ne pas dépasser 365 000 kWh* ". Un budget de 150 000 € complète le projet avec un **volet " smart city "**, pour permettre le déploiement de nouveaux services. Dès 2023, le réseau d'éclairage sera connecté et télégéré au point lumineux. De nouveaux services pourront ensuite se greffer au réseau d'éclairage : vidéoprotection, étude du trafic routier, repérage des places de stationnement disponibles, relevés sur la qualité de l'air, détection d'îlots de chaleur ou de nuisances sonores. Dès cette année, **120 points lumineux seront équipés de détecteurs de mouvement**, afin d'**adapter l'intensité de l'éclairage**.

> www.leseristant.fr – 02/04/23

Occitanie. La ville de Mazamet (91) et la Banque des Territoires ont signé **une convention Intracting de 2,8 M€** en faveur de l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments publics de la ville. A l'issue d'un diagnostic détaillé, la commune a identifié **98 actions de performance énergétique sur 20 de ses bâtiments** (43 000 m²). Le projet englobe toutes les écoles, les crèches, les établissements accueillant du public. Objectif : parvenir à **réduire la consommation énergétique d'au moins 40 %** et **d'éviter l'émission de 238 tCO₂/an**. Le principe de l'intracting repose sur des **avances remboursables de la Banque des Territoires** pour financer les travaux de rénovation énergétique, dans un temps de retour sur investissement relativement court. Les économies réalisées grâce à l'optimisation énergétique permettent de rembourser l'avance et de financer de nouvelles actions.

> www.banquedesterritoires.fr – 19/04/23

EN EUROPE

A l'occasion du 2^{ème} Sommet de la mer du Nord, **9 pays (France, Belgique, Allemagne, Danemark, Pays-Bas, Irlande, Norvège, Royaume-Uni, Luxembourg)** ont déclaré leur intention de **déployer 300 GW d'éolien offshore d'ici à 2050**. Peu profonde, la mer du Nord permet la création de grandes fermes éoliennes un peu partout, y compris loin des côtes. De quoi produire de l'hydrogène vert à bas coût. **L'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni** fourniront les plus gros efforts et prévoient de se doter d'une **capacité de production de 30 GW dès 2030**. La France se donne un **objectif de 40 GW d'éolien en mer à l'horizon 2050**.

> [Contexte](#) – 25/04/23

Le producteur d'électricité danois Orsted, s'est associé à **l'entreprise écossaise Highview Power**, pour étudier la possibilité de **stocker l'électricité excédentaire issue des éoliennes offshore**. Encore en phase d'études de faisabilité, leur projet consiste à **stocker de l'air sous forme d'azote liquide** (LAES - Liquid Air Energy Storage), avant de l'utiliser pour produire de l'électricité. L'air liquide est retransformé en gaz, à la demande, pour être ensuite utilisé pour générer de l'électricité. D'après Highview Power, cette technologie nécessite un moindre investissement comparé aux autres systèmes et revêt l'avantage de permettre de stocker l'énergie sur de longues périodes.

> www.revolution-energetique.com – 17/04/23

Espagne. L'énergéticien espagnol, Iberdrola envisage de construire en Espagne **une usine de fabrication de panneaux solaires photovoltaïques d'une capacité annuelle de 1,6 GW**, " *soit 3 millions de panneaux, de quoi couvrir un tiers de la demande actuelle espagnole* ". Pour assurer sa compétitivité, le projet a été soumis au 3^{ème} appel du **Fonds pour l'innovation européen** et " *pourrait s'inscrire dans le cadre du Net Zero Industry Act* ".

> [Energie](#) – 12/04/23



BTP

D'après la dernière **note de conjoncture de la FNTF**, **l'activité a reculé de 2,2 % par rapport au mois de janvier**. Au cours des deux premiers mois de l'année 2023, le montant des facturations a baissé de 1,2 % en euros constants, tandis que les coûts de production ont augmenté de 1,2 % en moyenne, comparé à décembre 2022. **Les prises de commande sont principalement soutenues par de gros chantiers** (lots du métro de Toulouse, tunnel Lyon-Turin). Sur 12 mois glissants, le carnet de commande a progressé de 3,5 %. Les appels d'offres de la part des métropoles semblent également redémarrer. Toutefois les grands projets peuvent occulter de fortes disparités selon les régions et les métiers. Si le **volume d'heures travaillées** a augmenté de 1,7 % en février par rapport à janvier 2023, il diminue de 0,6 % comparativement à février 2022. Ce sont les effectifs intérimaires qui subissent la plus forte érosion : -5,4% entre février et janvier 2023 et -2,1 % par rapport à février 2022.

> www.lemoniteur.fr – 7/04/23



NOMINATION

Emmanuel Gravier, a été élu **Président du CONSUEL**, où il succède à Jacques Wetzel.

> www.electromagazine.fr – 11/04/23

